

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Pénélope Deschênes-Grondin**

<https://www.cadre21.org/membres/69fd9089244a86652146049c>

Date d'obtention : 2023-01-25 19:23:17

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- parler aux élèves concerné en commençant par la personne qui denonce la situation
- évaluer la situation avec la grille, sauf avec l'investigateur s'il a commis un actes malveillant
- confisquer le cellulaire, appeler le services de police
- 

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

toujours confisquer le cellulaire, appeler la police

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

rencontrer l'investigateur lorsqu'il s'agit d'un cate malveillant